

Cérémonie de citoyenneté

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir aujourd'hui pour procéder à un acte civique particulièrement symbolique : la remise du livret du citoyen et de votre première carte d'électeur. Vous le savez, en atteignant la majorité - qui vous confère des droits et des devoirs - vous devenez des électeurs. Cette cérémonie est destinée à faire de votre inscription sur les listes électorales un véritable engagement citoyen.

Sur la carte d'électeur que je vais vous remettre, vous pourrez lire notre devise nationale : Liberté, Égalité, Fraternité. La Liberté, valeur essentielle sans laquelle - justement - nous ne pourrions nous exprimer et choisir notre avenir. L'Égalité, car chaque citoyen dispose des mêmes droits et devoirs devant la Nation, et chaque voix compte. La Fraternité enfin, qui nous rappelle que nous sommes tous des êtres humains qui doivent se respecter et s'écouter.

Le droit de vote est accordé dans notre pays à toute personne majeure de nationalité française, sans distinction de sexe, d'origine ou de religion, inscrite sur les listes électorales, et disposant de ses droits civiques et politiques. Ce droit, inscrit dans la Constitution est également un devoir, nécessaire au bon fonctionnement démocratique de notre pays, puisque c'est grâce aux différents scrutins auxquels vous serez convoqués que vous choisirez vos représentants, donc les orientations politiques qui présideront à leur action. Des orientations qui sont déterminantes dans la vie quotidienne de chacune et chacun d'entre nous.

Pour arriver à cet acquis considérable - qui n'est encore qu'un lointain rêve dans certaines parties du Monde -, il a fallu que des hommes et des femmes se lèvent et obtiennent parfois dans le sang le droit de faire entendre leur voix. Le droit de vote en France est instauré par la constitution de 1791, mais il est restreint aux hommes payant un impôt. En 1848 est généralisé le suffrage universel masculin et ce n'est qu'en 1944 que ce droit est accordé aux femmes ! La Patrie des Droits de l'Homme n'a effectivement pas toujours été exemplaire en ce qui concerne les Droits de la Femme. En 1974, le droit de vote passe de 21 à 18 ans. Des élections les plus larges - parlement européen - aux élections les plus locales - et ce lieu en est le symbole -, la commune, vous serez appelés à participer à de nombreux rendez-vous démocratiques. Les premiers auxquels vous participerez sont d'importance : les présidentielles et les législatives. Aussi, je vous invite à participer et à faire participer autour de vous afin de faire vivre notre démocratie, et ne pas laisser d'autres s'exprimer à votre place. Vous mesurez probablement toute l'importance du geste citoyen qui vous est demandé.

Votre jeunesse, vos aspirations et vos projets sont autant de richesses et d'idées nouvelles pour notre société. Malraux déjà nous le rappelait : « Les idées ne sont pas faites pour être pensées, mais pour être vécues ». Considérez donc cette carte d'électeur comme une invitation à savourer la liberté démocratique qui est désormais la vôtre et à vivre vos idées au sein du débat dans notre pays. Car il n'y a rien de plus dévastateur pour l'équilibre de notre démocratie que l'abstention, de plus en plus forte, de nos concitoyens les plus jeunes.

C'est ainsi que vous allez devenir citoyens, ainsi que vous allez prendre votre juste part dans la destinée de votre pays. Votre responsabilité est grande, je pense que vous en avez conscience. Prenez le pouvoir qui vous est donné, et faites entendre votre voix. Pour que vive la République.

Lionel TERRASSON, Maire.